



Département du Haut-Rhin
COMMUNE DE BANTZENHEIM
Conseil municipal
MARDI 20 JUIN 2023 à 20h00

AVIS D’AFFICHAGE
Liste des délibérations

Membres présents :

Roland ONIMUS, Jean-Marc PILOT, Edith ZANINETTI, Frédéric BRENDER, Martine LUTHRINGER, Pierre REMY, Anne DABRY, Céline MIEHE, Daniel GODINAT, Jean-Luc LINDECKER, Dominique RUEFF, Claire RADZUWEIT, Erika HELM-KUPPEK, Bernard RAILLARD

Membres excusés :

Linda MANA procuration donnée à Céline MIEHE
Thierry SALTZMANN procuration donnée Pierre REMY

Membre non excusé :

Guillaume SEVIN

Secrétaire de séance :

Vanessa MEYER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Désignation du secrétaire de séance

Après délibération, le conseil municipal, à l’unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Vanessa MEYER, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 9 mai 2023

Après délibération, le conseil municipal, à l’unanimité, et sans observation, approuve le procès-verbal du 9 mai 2023.

3. Fixation des heures d’ouverture du bar éphémère

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité, approuve les horaires.

4. Fixation des tarifs du bar éphémère

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité, approuve les tarifs.

5. Budget annexe de l’eau et assainissement – Transfert du résultat de clôture cumule 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité et sans observation :

- approuve la conservation de 50% de la part eau du résultat eau constaté au 31/12/2022 au budget eau et assainissement ;
- approuve le transfert à Mulhouse Alsace Agglomération de 50% de la part eau et de 100% de la part assainissement du résultat de clôture cumulé constaté au 31/12/2022 au budget eau et assainissement ;
- décide que le transfert du déficit de fonctionnement s’effectue par l’émission d’un titre imputé au compte 7588 pour un montant de 17 764,41 € vers le tiers m2A budget annexe eau et d’un titre au compte 7588 de 35 528,82 € vers le tiers budget principal m2A ;

- décide que le transfert de l'excédent de la section d'investissement s'effectue par l'émission d'un mandat imputé au compte 1068 pour un montant de 67 468,17 € vers le tiers m2A budget annexe eau et d'un mandat au compte 1068 de 134 936,34 € vers le tiers budget principal m2A ;
- dit que les crédits nécessaires à la réalisation de ces transferts de résultats sont inscrits en décision budgétaire 2023 de la commune Bantzenheim ;
- autorise le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens, subventions et emprunts, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6. Décision modificative – Budget Lotissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- adopte cette proposition ;
- charge M. le Maire de l'exécution et de la publication de cette décision.

7. Décision modificative – Budget Commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- adopte cette proposition ;
- charge M. le Maire de l'exécution et de la publication de cette décision.

8. Demande de subvention de l'institution Saint Joseph

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- approuve le versement d'une aide financière de 300 € à la Fondation Saint Sauveur ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

9. Procuration - Vente Forézienne

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à déléguer ses pouvoirs à l'effet de signer l'acte de vente et tout document s'y rapportant à Madame Marion FRANC, notaire assistante en l'étude Maître Olivier LAFAY, notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Olivier LAFAY - Sébastien BOZZACO-COLONA - Philippe POUZOLS-NAPOLEON – Marion LAFAY », titulaire d'un Office Notarial à FEURS (Loire), 13 bis, Avenue Jean Jaurès.

10. Approbation de la convention d'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- décide d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit ;
- approuve les termes de la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et de la charte d'utilisation des services jointes toutes deux en annexe à la présente délibération ;
- autorise le Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion ;
- autorise le Monsieur le Maire à signer la charte d'utilisation.

11. Installation d'un système d'affichage de score – Association Club de Quilles « Espoir »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le devis de l'entreprise LOEWERT pour un montant de 6 834 euros TTC ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

12. Infrastructures de recharge pour véhicules électriques – Transfert de compétence au profit de Mulhouse alsace agglomération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 13 voix pour, 1 voix contre (Bernard RAILLARD) et 2 abstentions (Frédéric BRENDER et Jean-Luc LINDECKER) :

- approuve le transfert volontaire de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » à Mulhouse Alsace Agglomération;
- autorise le Maire ou son représentant à transmettre la présente délibération au Président de m2A et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

13. Convention de mutualisation du pulvérisateur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- approuve les termes de la convention proposés ;
- autorise le Maire à signer la convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

14. Création d'un emploi permanent d'adjoint technique – Service technique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 1 abstention (Bernard RAILLARD) :

- décide de créer un emploi permanent d'adjoint technique, à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures ;
- dit que les crédits nécessaires figurent au budget principal ;
- autorise M. le Maire à accomplir toutes formalités y afférentes et à signer tout document à cet effet.

15. Cession de parcelles – Rue de la Hardt

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 1 voix contre (Bernard RAILLARD) :

- approuve la cession des parcelles pour l'euro symbolique ;
- dit que les frais notariés et annexes sont à la charge de l'acquéreur ;
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document s'y rapportant.

16. Cession d'une parcelle Rue du Général de Gaulle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 1 abstention (Bernard RAILLARD) :

- approuve la cession de la parcelle pour l'euro symbolique ;
- dit que les frais notariés et annexes sont à la charge de l'acquéreur ;
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document s'y rapportant.

17. Affectation du produit de la chasse pour le bail 2024-2033

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de ne pas organiser de consultation en vue de l'abandon à la Commune du produit de la location de la chasse pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 ;
- décide de renoncer au produit de la chasse et de le redistribuer aux propriétaires fonciers concernés.

18. Délégation de signature : information

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

19. Informations communiquées par les Adjointes

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

20. Divers

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

A Bantzenheim, le 27/06/2023

Le Maire
M. Roland ONIMUS

